

# **PREMIER ENGLISH MANUFACTURING LTD**

## **«PREMCO »**

### **("L'entreprise")**

## **CONDITIONS DE VENTE**

### **DANS CES CONDITIONS:**

«Acheteur» désigne la personne, entreprise ou société avec qui la Société établit des contrats;

«Contrat» désigne le contrat fait ou à faire entre l'entreprise et l'acheteur sous réserve du respect de ces conditions;

"Produits" signifie la totalité ou une partie des marchandises que la société va vendre conformément au contrat;

"Cas d'Insolvabilité» peut signifier ; qu'un ou plusieurs avis a été émis soit pour proposer une résolution de liquidation ou une dissolution soit qu'une telle résolution a été adoptée; qu'une requête de liquidation ou d'administration judiciaire ou encore la présentation d'une ordonnance de faillite, ou l'exécution d'une telle ordonnance; que des mesures ont été prises en vue d'un accord volontaire ou autre mission, de la composition ou arrangement avec un ou plusieurs des créanciers ou de tout réajustement de moratoire, rééchelonnement, pardon ou report d'une partie ou de toutes dettes, de la suspension des paiements à tous créanciers et / ou cessation d'entreprise; qu'une personne se charge de prendre possession de tout ou d'une partie des actifs d'un tiers; qu'un administrateur judiciaire ou séquestre a été nommé pour administrer tous ou une partie des actifs; ou qu'a eu lieu une action similaire ou analogue à ce qui est mentionné ci-dessus; que l'autre partie a des motifs raisonnables de croire qu'un ou plusieurs des cas de figures décrits ci-dessus est imminent. Pour éviter tout doute, si un des cas de figures décrits ci-dessus se produit par rapport à un partenaire des parties aux présentes, il sera considéré comme ayant lieu en rapport avec ce parti.

### **CONDITIONS DE CONTRAT**

Tout devis présenté par la Société est équivalent à une invitation à traiter et pas à une offre et un tel devis reste ouvert pendant 30 jours à compter de sa date, à moins d'indication contraire par la Société.

Le placement, écrit ou oral, d'une commande par l'Acheteur, qu'un devis ait été présenté ou non, constitue une offre par l'Acheteur.

Un Contrat ne sera pas considéré comme existant à moins que et jusqu'à ce que le directeur ou le secrétariat de la Société ait accepté la commande du client, par écrit, au nom de la Société.

L'acceptation par la Société sera dépendante de l'acceptation des conditions mentionnées, celles-ci formant les conditions du contrat. Elles seront appliquées à l'exclusion de toutes modalités mises en avant par ou pour le compte du client.

Aucun ajout ou modification de ces conditions de vente et aucune stipulation orale ou représentation ne pourront être imposés à la Société, à moins d'avoir été expressément acceptés par écrit et signés par le directeur ou le secrétariat de la Société en son nom.

### **PRIX**

Le prix des produits cités par la Société ne sont pas fixes, et la Société se réserve le droit d'augmenter ou de diminuer ces prix sans préavis, sauf si la Société a expressément indiqué par écrit que le prix est fixe pendant une période donnée.

Les prix sont basés sur le coût des matériaux, la main-d'œuvre et les frais généraux au moment de la conception. Par conséquent, ces prix sont uniquement à titre indicatif au moment de citer. Une fois que la formulation, l'emballage et les essais de stabilité ont été convenus, un prix ferme sera envoyé à l'acheteur pour approbation. Quand un accord signé a été reçu, les ingrédients du produit seront commandés et une date de livraison convenue.

On ne tiendra pas compte, dans les devis, de travaux supplémentaires qui pourraient être exigés par l'acheteur et dont la Société n'avait pas connaissance au moment de ce devis. Des échantillons demandés avant qu'une commande éventuelle ne soit traitée auront un coût supplémentaire, sauf accord contraire par écrit par la Société.

### **PRIX (Suite)**

Lorsque du stock est offert sous réserve d'être vendu et est en fait vendu avant la réception et l'acceptation d'une commande, ou où il est clairement indiqué sur le devis que le délai de livraison dépend de fournitures ou matériaux qui n'étaient pas en stock au moment du devis. Ce délai de livraison dépend lui-même de ce que les fournisseurs à la disposition de la Société soient en mesure de maintenir leurs approvisionnements.

La TVA est exigible au taux appropriés en vigueur et suivant le point d'imposition pertinent du moment. Elle est ajoutée à tous les prix et / ou montants du devis, sauf indication contraire et convenue par écrit. Les coûts des produits expédiés par le train, fret aérien ou autre moyen de transport spécial, conformément aux instructions de l'Acheteur, seront facturés sur le compte de l'acheteur.

### **PAIEMENT**

L'acheteur doit effectuer le paiement en totalité dans les trente jours suivant la fin du mois dans lequel la facture de la Société a été établie même si la livraison n'a pas encore eu lieu et les produits ne sont pas encore en possession de l'acheteur.

Des intérêts au taux annuel de 4% (pour le moment) seront facturés sur tous les fonds en circulation pour chaque jour après la date d'échéance et jusqu'à la date effective de paiement. Dans ce cas, toute réduction de prix mentionnée sur le devis, par correspondance et / ou ailleurs, ne sera plus valide.

### **LIVRAISON**

Des quantités minimales de commande sont applicables à un certain nombre d'articles dans la gamme de produits de la Société. La Société se réserve le droit de retirer ou de modifier les spécifications de tout article qui est produit par la Société.

L'heure ou jour de livraison d'une commande (ou une partie de cette commande) cité par la Société est seulement une estimation. Des délais de livraison peuvent subvenir, et la Société n'est pas responsable en cas de retard de livraison ou de perte, qu'elle soit financière ou résultant directement ou indirectement de ce retard.

Si l'Acheteur collecte les produits, il doit le faire dans les locaux de la Société lorsque la Société l'a informé que les produits sont prêts à être collecter. Si un transporteur doit livrer les produits ou qu'un autre lieu de livraison a été convenu avec la Société, la Société livrera les produits à cet endroit.

Toute notification de livraison erronée (mesurée en poids ou en nombre) ou de produits endommagés en transit doit être faite par écrit à la Société et au transporteur dans les 3 jours suivant la réception des produits, suivie d'une réclamation dûment remplie par écrit dans les 14 jours suivant la livraison des produits.

Tout avis de non-livraison doit être fait par écrit à la Société et au transporteur dans les 14 jours après la date de la facture envoyée par la Société.

La Société (sous réserve de la condition no. 5.3.4) fera réparation en remboursant une partie (et le cas échéant, en déduisant la partie du prix qui reste à payer) ou la totalité du coût. La Société réparera ou remplacera toutes non-livraisons, livraisons incomplètes ou endommagées si notifiée comme ci-dessus et en dehors de ces remboursements, réparations ou remplacements, en l'absence de notification en bonne et due forme, la Société ne sera responsable ni pour les livraisons incomplètes, non-livraisons ou livraisons endommagées en transit ni pour les pertes, financières ou autres résultant directement ou indirectement de livraisons.

La Société n'assume aucune responsabilité envers l'Acheteur en ce qui concerne des produits endommagés ou perdus en transit si la livraison s'est effectuée dans les locaux de la Société.

Programme de livraisons - il est possible de modifier un Programme de livraisons au mois. Les livraisons peuvent être augmentées ou suspendues sous réserve que l'Acheteur informe la Société par écrit des changements voulus avant le 25 du mois précédent.

### **LIVRAISON (Suite)**

En ce qui concerne certains produits fabriqués par la Société, la Société ne peut garantir des quantités exactes et les livraisons sont soumises à environ 10% de tolérance comme il est habituel dans l'industrie de l'imprimerie.

Si l'acheteur ne prend pas livraison ou ne collecte pas ses produits ou ne parvient pas à donner à la Compagnie des instructions de livraison adéquates respectueuses des notifications données par la Société, la Société peut (sans préjudice à ses autres droits et recours):

- stocker les produits (dans ses propres locaux ou dans les locaux d'un tiers) et facturer à l'Acheteur les frais qui en incombent (y compris, coûts non réduits de TVA, stockage, transport et assurance); et / ou
- vendre les produits à tout moment sans limitation (immédiatement en cas de défaillance de prise de livraison ou de collection ou si l'Acheteur a manqué de donner des instructions après une période de stockage) ceci après déduction de tous coûts et dépenses (y compris, ceux décrits au paragraphe 5.6.1) imputés à l'acheteur pour excédent de coûts ou manque à gagner par rapport au contrat initial.

### **CLAUSE DE DIVISIBILITE**

Ce contrat est divisible. Chaque livraison effectuée provient d'un contrat distinct et sera donc facturée séparément; chaque facture est liée à une livraison et est donc payable en totalité, en conformité avec les modalités de paiement prévues dans ce contrat précis, sans référence et nonobstant défaillance ou retard de livraison de toute autre contrat.

### **GARANTIE**

S'il est démontré, à la satisfaction de la Société, qu'un des produits a un défaut de conception, de fabrication, d'étiquetage ou d'emballage, ce produit pourra être retourné à la Société sans qu'aucun coût ne lui soit déduit et aux risques et périls de l'acheteur et ceci dans les 100 jours d'envoi de celui-ci. La Société peut: (a) remplacer le produit, ou (b) le réparer ou (c) le rembourser au prix d'achat, à la seule discrétion de la Société. Les droits conférés à l'acheteur par cette condition est la seule responsabilité imposée à la Société à l'égard de toute défectuosité affectant tout produit de la Société. Aucune réclamation ne peut être acceptée par la Société lorsque les produits ont été coupés, ou modifiés de façons quelconques par l'acheteur par usure normale, dommages volontaires, mauvaise utilisation, négligence ou nuisance. Afin de satisfaire cette condition, les produits doivent en aucun cas être renvoyés à la Société sans que leur restitution ait été approuvée par écrit, et avant leur expédition, par l'Acheteur. Cette garantie ne s'applique pas aux articles, matériaux ou équipements non fabriqués par la Société. L'Acheteur ne peut avoir droit aux prestations d'une telle garantie que si elles lui sont données par le fabricant et qu'elles peuvent être transférées.

À partir du moment où la présente condition ne contribue pas ; à la responsabilité non-exclusive de la Société en cas de décès ou de blessures causés par la négligence de la Société, de ses préposés ou de ses mandataires; à affecter les droits statutaires de l'Acheteur lorsque les marchandises sont vendues à un acheteur agissant en qualité de consommateur aux termes de la loi britannique, 'Unfair Contract Terms Act'; ou pour empêcher l'application de l'article 12 de la loi britannique appelée, 'Sale of Goods Act 1979'; d'exclure toute responsabilité en cas de déclaration frauduleuse.

La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'acheteur qu'elle soit contractuelle ou délictuelle (même en cas de négligence) et /ou rupture de responsabilité légale pour toute perte ou dommage que l'acheteur pourrait subir en raison d'une négligence, d'une omission, ou d'un défaut dans l'exécution du contrat par la Société, ses préposés ou ses mandataires, à une somme supérieure au prix du contrat.

La Société ne sera pas responsable envers l'acheteur de responsabilité contractuelle et délictuelle (y compris, sans limitation négligence) et / ou de violation d'une obligation légale pour toute perte de bénéfices et / ou la perte

de production ou toute perte indirecte ou consécutive (y compris économique) de quelque nature que ce l'acheteur pourrait subir en raison de tout acte, omission, négligence ou manquement (y compris la négligence) dans l'exécution du contrat par la Société, de ses préposés ou mandataires.

### **GARANTIE (Suite)**

Si une réclamation est faite contre l'acheteur disant que les marchandises portent atteinte ou que leur utilisation ou leur revente viole soit le brevet, les droits d'auteur ou les droit de bases de données, les droits de conception, le modèle déposé, la marque déposée ou tous autres droits de propriété industrielle ou intellectuelle de toute autre personne, ou une réclamation est faite concernant la divulgation ou l'utilisation non autorisée d'informations confidentielles en relation avec les produits, leur utilisation ou leur revente, l'acheteur doit immédiatement informer la Société par écrit et la Société aura le contrôle total de toute procédure ou négociations dans le cadre d'une telle réclamation.

L'acheteur devra fournir à la Société toute l'aide dont elle a besoin dans le cadre de toutes procédures ou négociations et sauf en vertu d'une sentence finale, l'acheteur ne doit pas payer ou accepter une telle réclamation ou compromettre de telles procédures sans le consentement de la Société (qui ne sera pas indûment refusé).

L'acheteur ne fera rien qui puisse vicier une police d'assurance ou couverture d'assurance que la Société pourrait avoir dans le cas d'une telle violation.

Si les marchandises à fabriquer, le processus ou le marquage à appliquer aux marchandises par la Société sont conformes à une spécification ou une demande présentée par l'acheteur, l'acheteur doit (sans préjudice des autres droits et recours de la Société) indemniser intégralement la Société contre toutes pertes, coûts, dommages, frais, dépenses et autres passifs, intentés contre ou encourus par, la Société à la suite de ou en relation avec une action liée à une contrefaçon de brevet, droit d'auteur, conception, marque ou autres droits de propriété industrielle ou intellectuelle de toute autre personne et / ou l'usurpation et / ou l'utilisation non autorisée d'informations confidentielles qui résulte de l'utilisation des spécifications de l'acheteur par la Société ainsi que toute autre responsabilité de quelque nature à tout tiers, y compris sans limitation produits défectueux, blessures ou décès dans la mesure où il résulte de la spécification.

Ces conditions générales de vente s'appliquent (mutatis mutandis) à tous produits fournis par la Société en remplacement.

### **CESSATION ET SUSPENSION**

Sans préjudice des droits et recours à sa disposition, la Société sera en droit, sans délai et par avis écrit à l'acheteur, de mettre fin à tout ou partie du contrat et / ou de tout autre contrat avec l'acheteur ou de suspendre l'exécution de toutes ou partie de ses obligations en vertu du contrat et / ou de tout autre contrat avec l'acheteur (et à la réception de l'avis, toutes sommes dues par l'acheteur à la Société deviendront immédiatement exigibles) si:

- toute somme due à la Société par l'acheteur sur tout compte n'est pas payée après la date d'échéance du paiement (dans ce cas, la Société détient un privilège pour cette somme sur tout bien de l'acheteur en sa possession);
- l'acheteur refuse de prendre livraison ou de collecter ses produits;
- un cas d'insolvabilité se produit concernant l'acheteur;
- l'acheteur commet une violation de contrat (notamment, le contrat) avec la Société;
- l'acheteur refuse de fournir toute garantie de crédit telle qu'elle est prévue si après;
- si, à son entière discrétion, la Société estime que la situation de crédit de l'acheteur n'est pas satisfaisante.

La Société sera en droit d'exercer le droit de résiliation ou de suspension mentionné ci-dessous à tout moment pendant lequel l'événement ou le manquement qui y donne lieu n'a ni pris fin ni été corrigé ; dans le cas d'une telle suspension, la Société est en droit ; d'exiger, sous condition de reprise de son exécution en vertu du contrat, un pré

paiement ou une garantie qu'elle peut stipuler, le paiement de toutes sommes dues ou qui vont être dues et / ou ; de résilier en raison du même événement donnant lieu à la suspension. Toute résiliation de contrat (quelle qu'en soit la raison) ou de tout autre contrat en vertu du présent article n'affectera pas l'entrée en vigueur ou le maintien en vigueur de toute disposition des présentes ou de tout autre contrat qui est expressément ou implicitement destiné à entrer ou rester en vigueur ou après cette résiliation.

## **RISQUE ET TITRE DE PROPRIETE**

Tout risque concernant les produits doit immédiatement être transféré à l'acheteur lors de la livraison à l'acheteur, ou au transporteur, ou à toute personne qui accepte la livraison au nom de l'acheteur, selon ce qui se fait le plus tôt.

Nonobstant la livraison, et le titre de propriété des Produits, resteront à la société (qui se réserve le droit de disposer d'eux) jusqu'à ce que la Société ait reçue le paiement total et effectif de (a) tous les produits dont le contrat fait l'objet et (b) de toutes autres marchandises fournies par la Société à l'Acheteur en vertu de tout autre contrat.

Sous réserve du présent, l'acheteur bénéficie néanmoins du droit de gérer les produits dans le cours normal des affaires à condition que:

- L'acheteur ne doit pas prétendre de disposer de la propriété et du droit aux produits jusqu'à la livraison à son client;
- Si les produits sont modifiés ou des produits sont devenus attachés aux produits originaux ou si une partie des produits est modifiée, de tels altération, attachement ou remplacement ne doivent pas affecter la propriété et le droit de la Société aux Produits.
- Jusqu'à ce que la propriété et le droit aux produits soient transférés à l'acheteur:
- l'acheteur doit détenir les produits à titre de dépositaire pour la Société et doit conserver les produits de telle sorte qu'ils soient facilement identifiables comme étant la propriété de la Société. Ils doivent être convenablement stockés, protégés et assurés et (à moins que et jusqu'à ce qu'ils deviennent la responsabilité de l'Acheteur en vertu de l'article 8.3) gardés séparément de toutes autres marchandises appartenant soit à la Société, à l'acheteur ou à un tiers; et
- la Société a le droit à tout moment de soutirer la responsabilité des produits à l'acheteur; et
- le pouvoir de l'acheteur de faire quoique ce soit avec les produits cesse automatiquement si l'acheteur s'engage ou est soumis à un quelconque cas d'insolvabilité; et
- l'acheteur ne doit pas; faire de modification sur les produits ou sur leur emballage; ou modifier, supprimer ou altérer les marques, numéros ou autres moyens d'identification utilisés sur ou en rapport avec les produits;
- Pour ce qui est de déterminer le pouvoir de l'acheteur à s'occuper des produits, l'acheteur doit garder les produits à la disposition de la Société et la Société, ses préposés et ses mandataires sont irrévocablement autorisés, sans le consentement d'un tiers et en utilisant uniquement la force strictement nécessaire, à pénétrer dans les locaux de l'Acheteur dans le but de retirer les produits.
- Si une des dispositions de cette condition est invalide ou inapplicable, une telle invalidité ou inapplicabilité n'affectera pas les autres dispositions.

## **CONDITIONS D'EXPORTATION**

- Tout terme ou expression qui est définie dans les dispositions des Incoterms 2000 (ou toute révision ultérieure à celle-ci) doivent importer les obligations respectives de l'acheteur et du vendeur dans ces conditions, mais en cas de conflit ces conditions prévaudront.

- Lorsque les marchandises sont livrées à l'exportation du Royaume-Uni, les dispositions de cette clause 9 (sous réserve des modalités particulières convenues par écrit entre la Société et l'Acheteur) ne s'appliquent nonobstant toute autre disposition des présentes Conditions.
- Sauf accord contraire par écrit entre la Société et l'acheteur, les marchandises doivent être livrées FOB ou CFR et la Société n'a aucune obligation de donner d'avis, en vertu de l'article 32 (3) de la Sale of Goods Act 1979.

### **CONDITIONS D'EXPORTATION (Suite)**

- L'acheteur est responsable de l'organisation de l'inspection des marchandises dans les locaux de la Société avant l'expédition. La Société n'assume aucune responsabilité pour toute réclamation à l'égard de tout défaut de la marchandise qui serait apparente sur les essais ou d'inspection et qui est présentée après l'expédition, ou à l'égard de tout dommage pendant le transport.
- Le paiement de toutes les sommes dues à la Société sera faite par lettre de crédit irrévocable ouverte par l'acheteur en faveur de la Société et confirmé par une banque en Angleterre acceptable à la Société ou, si la Société a convenu par écrit le ou avant la prise de l'ordre de l'acheteur de renoncer à cette exigence, par l'acceptation par l'acheteur et la livraison à la Société d'une lettre de change tirée sur l'acheteur payable à vue à l'ordre de la Société à cette branche de la Bank of Scotland plc en Angleterre peut être spécifié dans la lettre de change.

### **GENERAL**

La Société n'assume aucune responsabilité pour tout manquement, ou de tout retard dans l'exécution de l'une de ses obligations en vertu du contrat, causé en tout ou en partie par tout autre facteur hors de son contrôle raisonnable, notamment une pénurie de matières premières, de composants ou de services, un fait de Dieu, guerre, urgence nationale, lois et règlements d'un territoire, conflit social, troubles civils, incendie, tempête et / ou inondations.

Aucun défaut ou retard de la part de la Société d'exercer un de ses droits en vertu du contrat ne constitue une renonciation de celle-ci, ni aucun exercice unique ou partiel de ces droits n'écarte l'exercice de celui-ci. Toute renonciation par la Société à un manquement de l'acheteur à une de ses obligations en vertu du contrat n'affecte pas les droits de la Société dans le cas de toutes autres infractions commises en plus.

Tous les descriptifs et caractéristiques techniques, les dessins, catalogues, illustrations et indications de poids et dimensions fournis par la Société sont seulement approximatifs et la Société se réserve le droit, sans préavis à l'acheteur d'apporter des modifications à ceux-ci et de fournir les articles ainsi modifiés dans l'exercice du contrat.

Le contrat est personnel à l'acheteur, il ne peut donc pas céder ou confier à quiconque aucunes de ses prestations sans le consentement écrit préalable de la Société.

Chaque obligation contenue dans ces conditions doit être traitée comme une obligation distincte et doit être solidairement exécutoire en tant que telle, nonobstant la non-applicabilité de toute autre obligation.

Les conditions et le contrat ne peut créer ou justifier, ou être perçu comme créant ou justifiant, aucun lien ou partenariat entre la Société d'une part et l'acheteur ou un tiers, d'autre part.

Les visiteurs ne peuvent entrer dans l'usine sans le consentement préalable du Directeur Général. Si celui-ci est accordé, ni appareils photos ni téléphones portables ne sont autorisés.

Toute responsabilité de la Société en vertu du contrat doit être soumise et subordonnée à la bonne exécution et le respect par l'Acheteur de toutes ses obligations en vertu de ces conditions, et sous réserve de ces conditions, l'acheteur n'a pas le droit de refuser ou de différer le paiement ou d'exercer un droit de compensation quel qu'il soit et quelle qu'en soit ou fut la raison, autrement, pourraient être mis à sa disposition.

Le contrat sera régi et interprété conformément au droit anglais. Les parties doivent se soumettre à la

compétence exclusive des tribunaux anglais, sauf dans le cas d'un acheteur qui n'a pas d'actifs relevant de la compétence des tribunaux anglais et qui est établi dans un pays qui ne sera pas exécuter le jugement des tribunaux anglais. Dans ces conditions, tous les litiges découlant du contrat seront soumis à l'arbitrage en vertu des règles de conciliation et d'arbitrage de la Chambre de commerce internationale, l'arbitrage aura lieu à Londres et la langue de l'arbitrage sera l'anglais.

Pour éviter tout doute, rien dans ces Conditions ne confère à un tiers un avantage ou le droit de faire appliquer une disposition de ces Conditions.

Ces Termes et Conditions remplacent ensemble des conditions générales de tout acheteur.